



Description

Le technicien ou la technicienne-dentiste confectionnent, adaptent et quelquefois réparent des prothèses dentaires et des appareils d'orthodontie (correcteurs) en vue de remplacer des dents manquantes ou de corriger des déformations buccales. Ils sont rarement en contact avec les clients, car ce sont les médecins-dentistes qui prennent les empreintes et posent les prothèses dans la bouche de la patiente ou du patient. Le technicien ou la technicienne-dentiste confectionnent, selon les directives reçues du cabinet dentaire, avec une précision au dixième de millimètre, une nouvelle denture ou appareillage fonctionnel (dents, couronnes, appareils de redressement...), assurant une bonne articulation des mâchoires et un confort total.

Leurs principales activités consistent à:

Préparation

- couler un plâtre spécial à partir des empreintes faites par le ou la médecin-dentiste pour obtenir un modèle des mâchoires qui représente exactement la bouche du patient ou de la patiente;

Confection de couronnes ou bridges

- préparer des moules à partir du modèle en plâtre de la dentition des patients;
- couler du métal en fusion (or ou alliage);
- laisser refroidir, ajuster et polir les couronnes obtenues;
- appliquer et cuire de la porcelaine sur la couronne, pour façonner une dent;
- meuler les surfaces;
- vernir la porcelaine, en veillant à assortir la teinte de la dent artificielle à la dentition du patient ou de la patiente;

Préparation d'une prothèse

- choisir avec le ou la dentiste et les patients, la forme et la couleur des dents;
- monter et ajuster les modèles sur un articulateur pour contrôler les différents mouvements de la mâchoire;
- confectionner l'armature métallique, fixer les dents artificielles (modeler, fraiser, meuler, polir, coller, chauffer des cires, des résines et de la céramique);
- confectionner des prothèses complètes pour les personnes édentées;
- assister parfois à l'essayage de la prothèse directement chez le ou la médecin-dentiste et effectuer les retouches nécessaires;

Fabrication d'appareils orthodontiques

- confectionner des appareils orthodontiques pour corriger des malformations acquises ou congénitales de la mâchoire, des dents ou du palais;
- fabriquer des gouttières en résine (moulage inverse de la forme des dents, qui permet l'application de certains traitements).

Les techniciens-dentistes exécutent les commandes d'un ou de plusieurs médecins-dentistes dans un délai imposé à respecter. Ils travaillent dans un laboratoire spécialisé où ils fabriquent artisanalement des pièces uniques, sur mesure.

Formation

La formation de technicien ou de technicienne-dentiste s'acquiert par un apprentissage.

Lieu

- formation pratique dans un laboratoire de prothèse dentaire ou chez un médecin-dentiste employant un-e technicien-ne qualifié-e (4 jours par semaine);
- formation théorique au Centre d'enseignement technique et artisanal (CEPTA), Genève (1 jour par semaine, classe intercantonale).

Durée

- 4 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de technicien ou de technicienne-dentiste.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon les modalités variables d'un canton à l'autre.

Contenu

Branches théoriques (sur 4 ans)	Leçons
Enseignement spécifique	320
Dessin et modelage	100
Sciences naturelles	80
Outils et appareils	40
Anatomie	100
Théorie des matériaux	160
Culture générale	480
Sport	160
Total	1440

Qualités requises

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Bonne acuité visuelle
- Capacité à travailler avec de petites machines
- Habileté manuelle
- Perception correcte des couleurs
- Rigueur et précision
- Sens de l'observation
- Sens esthétique

Perspectives professionnelles

Les techniciens-dentistes travaillent dans un laboratoire de prothèses dentaires, au cabinet d'un médecin ou en tant qu'indépendants. Dans les grands laboratoires dentaires, ils ont la possibilité d'occuper certains postes à responsabilités. Ils peuvent se spécialiser dans un domaine particulier de la profession: céramique, orthodontie, prothèse coulée.

CFC délivrés en Suisse romande en 2004:

FR: 2; GE: 2; NE: 2; VD: 3

Perfectionnement

Le technicien ou la technicienne-dentiste peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- ▶ diplôme fédéral de technicien-ne-dentiste, 2 ans en emploi au CEPTA, Genève;
- ▶ cours de perfectionnement ou stages sur les nouvelles techniques, les nouveaux matériaux et outillages, mis sur pied par les sections de l'association professionnelle, par les maisons de produits ou d'appareils dentaires ou par les instituts médico-dentaires des universités.

Pour plus de détails, consulter www.bop.ch.

Adresses utiles

Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse (ALPDS)
Monbijoustrasse 14
Case postale 5236
3001 Bern
Tél. 031 390 9910
<http://www.swissdental.ch>

Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA)
Ch. Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 82 00
<http://www.geneve.ch/cepta>

Professions voisines

- ▶ Audioprothésiste
- ▶ Bijoutier / Bijoutière
- ▶ Micromécanicien / Micromécanicienne
- ▶ Opticien / Opticienne
- ▶ Orthopédiste: option orthèse
- ▶ Polymécanicien / Polymécanicienne